





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-328**

**Séance publique du**

**21 juillet 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230721- lmc1243347-DE-1-1
Date de signature : 26/07/2023
Date de réception : mercredi 26 juillet 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC HELLOASSO POUR UN PARTENARIAT ANNUEL DESTINÉ  
A LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ASSOCIATIF AIXOIS**

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques BOUDON, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie &  
Optimisation  
Direction Evaluation et Contrôle de  
gestion

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUILLET 2023

-----

**Nomenclature : 1.4**  
Autres types de contrats

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE**

**OBJET** : CONVENTIONNEMENT AVEC HELLOASSO POUR UN PARTENARIAT ANNUEL DESTINÉ A LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ASSOCIATIF AIXOIS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville accompagne le secteur associatif local à travers des aides directes et indirectes ainsi que par l'organisation d'événements et la mise à disposition de services pour le secteur associatif. Elle gère également, depuis 2020, des temps forts pour le secteur associatif et met à disposition des services à leur attention (portail des associations, mises en réseau...) au regard des besoins exprimés.

Ainsi, les équipes municipales sont mobilisées et font évoluer l'offre de service pour le secteur associatif aixois. Le soutien de la Ville passe notamment par un accompagnement dans la gestion courante, des aides à la mise en œuvre de projet, la mise en relation avec d'autres acteurs locaux etc...et ce, afin de contribuer activement à l'animation de la Vie Associative locale.

Pour atteindre cet objectif, la Ville s'appuie notamment sur des partenaires, institutionnels et privés, en mesure d'apporter leur expertise et de partager leur expérience, sur les questions

qui préoccupent aujourd'hui le monde associatif, à Aix comme ailleurs : le bénévolat et l'engagement, les outils numériques, le développement durable etc...

HelloAsso, Entreprise Solidaire d'utilité Sociale, fait partie de ces partenaires, appartenant à l'écosystème de l'économie sociale et solidaire, reposant sur un modèle économique basé sur la générosité.

Elle met à disposition des associations, gratuitement, une gamme variée de services en les aidant à gagner du temps et de la visibilité dans le développement de leurs activités grâce à des outils en ligne de paiement (dons, adhésions, billetterie, financement participatif, etc.) et un accompagnement humain (téléphone, email, formations, webinaires).

Elle fournit ses services aux associations gratuitement et ne perçoit, par conséquent, aucune rémunération de la part des 250 000 associations utilisatrices. HelloAsso se rémunère uniquement sur la base de contributions volontaires payées par les contributeurs finaux (citoyens internautes).

A ce jour, HelloAsso accompagne plus d'une vingtaine de collectivités de toutes tailles, dont Marseille, Lille, Nantes, Bordeaux, Mulhouse, Gravelines, Saumur, Clichy-la-Garenne, les départements de Seine-Saint-Denis ou encore des Pyrénées-Atlantiques.

Plus de 900 associations aixoises sont référencées et utilisent déjà au moins un des services en ligne pour des fonds levés. En 14 ans, les associations aixoises inscrites ont collecté, grâce aux outils HelloAsso, plus de 3,394 Millions d'euros (source : Hello Asso).

HelloAsso s'est rapprochée de la Ville d'Aix-en-Provence pour nouer un partenariat, sans contrepartie financière, en proposant des ateliers, des webinaires mensuels, des temps de rencontres. La mise en commun des données pour mutualiser nos annuaires est également possible.

La Ville souhaite donc formaliser un partenariat avec cette structure, en concluant une convention annuelle qui détermine les engagements réciproques définis dans la convention de partenariat jointe en annexe.

Ce partenariat est gratuit et non exclusif.

HelloAsso propose notamment de réaliser :

- un panorama de nos associations utilisatrices de leurs services en réalisant une étude personnalisée sur les collectes des associations de notre collectivité présentes sur leur plateforme. Grâce à des données publiques et chiffrées, la Ville pourra ainsi découvrir les dynamiques de financement sur HelloAsso du tissu associatif local ;
- des webinaires en faveur de la montée en compétences des associations locales, animés par des experts de l'animation et du financement associatif. Ces derniers permettront une montée en compétences des associations quant aux différents modes de financement que leur permet le numérique ;
- un temps fort « Campus HelloAsso », intégralement financé et organisé, afin de réunir, en partenariat avec notre collectivité, et le temps d'une soirée, les associations de notre territoire, courant 2023.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention annuelle de partenariat avec HelloAsso ;
- **AUTORISER** l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

DL.2023-328 - CONVENTIONNEMENT AVEC HELLOASSO POUR UN PARTENARIAT ANNUEL DESTINÉ A LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ASSOCIATIF AIXOIS -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Monsieur Rémi CAPEAU

Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

---

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00